

## **L'auto-confrontation en tant que levier pour développer le pouvoir d'agir des enseignants : étude de cas d'une école publique au Liban.**

### **Résumé**

Dans l'objectif de développer le pouvoir d'agir des enseignantes d'une école primaire publique au Nord Liban, cette recherche-action a adopté l'analyse de l'activité in situ, qui s'inscrit, selon l'approche ergonomique, dans deux perspectives : la perspective compréhensive qui vise à comprendre ce que font les professionnels et la perspective transformative qui vise à encourager le professionnel à proposer des changements dans l'exercice de son activité. Dès lors, il s'agit de s'appuyer sur l'analyse de l'activité du professionnel et de son point de vue expérientiel au travail pour impulser, provoquer les transformations afin d'étudier ce qui s'est développé dans le travail (Ria et Moussay, 2015). La méthodologie de travail s'est ainsi largement inspirée de celle suivie par Ria et Moussay dans leur recherche sur les « Nouvelles prescriptions du travail dans les collèges en zone d'éducation prioritaire : quelles transformations de l'activité enseignante ? (2014) ». Elle s'est déroulée entre mai 2019 et décembre 2020. L'équipe de recherche s'est constituée de trois chercheuses<sup>1</sup> et de deux formatrices d'enseignantes du CRDP<sup>2</sup>, et qui ont été initiées auparavant aux présupposés théoriques et méthodologiques de l'auto-confrontation dans le cadre de l'analyse du travail par Sylvie Moussay et Samia Aknouche. Chaque formatrice a accompagné quatre enseignantes dans l'école « Al-Nour des Filles », dont la majorité des enseignantes au primaire sont des novices ; les autres enseignantes avaient entre 4 à 8 années d'expérience. Le cycle primaire a été ciblé vu que le taux d'enseignants contractuels et sans formation initiale y est considérable, et qu'il est fondamental dans la construction des apprentissages. Le choix des enseignantes s'est fait après une présentation du projet de recherche à tout le personnel administratif et enseignant. S'en est suivie une formation à la modalité du travail, à l'auto-confrontation comme moyen de développement du pouvoir d'agir des enseignants sur le travail enseignant. Un plan de travail concerté entre les formatrices et les enseignantes a été élaboré dans le respect du cadre éthique. Un entretien de positionnement initial avec chaque enseignante, ainsi qu'avec la surveillante générale, a d'abord été mené. Entre deux et trois séances d'auto-confrontation ont ensuite pu être réalisées par chaque enseignante pendant la durée du projet, et ce en raison des perturbations majeures des années scolaires dues au soulèvement populaire d'une part et à la pandémie d'autre part. En fin de projet, un entretien final a été réalisé avec chaque enseignante et avec la surveillante générale pour analyser les apports du travail mené. Les entretiens d'auto-confrontation ont été des espaces sécurisés qui ont permis aux enseignantes de libérer leur parole, dans un milieu professionnel qui suscite une multitude

1 Suzanne Abdul-Reda Abourjeili, enseignante-chercheuse en Sciences de l'éducation, Faculté de Pédagogie, Université Libanaise, consultante du CRDP libanais Mounifa Assaf, ex-Responsable du Centre de Ressources de Tripoli, chercheuse en Sciences de l'éducation, consultante auprès du Bureau de formation au CRDP Maria Habib, enseignante-chercheuse en Sciences de l'éducation à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth 2 Anastasia Ayya et Lili Dahdah 3 Sylvie Moussay, enseignante-chercheuse Sciences de l'éducation Laboratoire ACTé UCA France Samia Aknouche, enseignante et coordonnatrice du Réseau Collège E. Triolet Vénissieux France de contraintes et de menaces. Elles ont ainsi prononcé à certains moments leur satisfaction, leur contentement face à l'efficacité de leur activité, mais surtout leur gêne, leur colère, leurs peurs, leur désarroi face à la complexité des

situations des élèves, des familles, de l'établissement et, en filigrane, face à leurs propres situations difficiles. Une certaine « sensibilité » des enseignantes, à laquelle fait allusion la surveillante générale, s'est ainsi accentuée par le biais de l'auto-confrontation. L'intensité des révélations portées par les paroles des enseignantes a varié d'une personne à l'autre, en fonction de son vécu professionnel et de son cheminement personnel. Certaines se sont ainsi cantonnées dans le statut de la femme-enseignante qui assume : elle assume les contraintes institutionnelles, les désavantages socioculturels des élèves, leurs acquisitions faibles et, par conséquent, leur sort d'exercer ce métier féminin complexe, dans une institution peu valorisée par l'Etat et par la société. Cette sorte de fusion des deux statuts doublement stigmatisés amène ces enseignantes à percevoir leur pouvoir d'agir comme étant particulièrement limité aux circonférences que l'institution elle-même veut bien leur accorder. Elles ne s'autorisent à penser le changement que dans la limite des prescriptions institutionnelles : ce qui est proposé par les coordinatrices, ce qui est suggéré par le projet d'innovation mené au sein de l'établissement, ce qui est prescrit par le Ministère de l'éducation. L'analyse individuelle leur aura ainsi permis de tracer, encore une fois, les limites de leur pouvoir d'agir. D'autres enseignantes ont plutôt mis en avant leur attachement au métier, aux élèves, et l'apport du métier à leurs propres personnes. Elles se sont présentées en tant que porteuses de deux statuts délibérément assumés, celui d'enseignante et celui de femme. En affirmant leur pouvoir de discerner les dysfonctionnements dans leur activité filmée, elles ont aussi poussé plus loin en identifiant les perspectives de transformation et les stratégies à adopter pour donner plus de sens et d'efficience à ce qu'elles font. Ce sont ces personnes qui ont pu faire preuve de résilience en envisageant des stratégies de détournement des difficultés et de renouvellement de l'activité, malgré et contre tout.